



CFDT-Météo
73 avenue de Paris
94 160 Saint Mandé
syndicat.cfdt@meteo.fr

Le 9 octobre 2025

Monsieur Bruno PATIER
Direction du Budget

Objet : Météo-France, mesures salariales, récents arbitrages, et demande particulière.

Monsieur,

C'est au moins autant **au titre d'administrateur de Météo-France** que de directeur adjoint de la sous-direction transports, Développement Durable, Logements de la Direction du Budget que nous vous sollicitons.

La CFDT-Météo, premier syndicat de l'Établissement Météo-France recueillant plus d'un tiers des voix des collègues aux élections professionnelles, appelle votre attention sur le récent arbitrage à l'endroit des mesures catégorielles concernant ses personnels techniques.

Vous ne serez pas surpris de lire que nous demandons une autorisation de complément de mesure par rapport à l'avis rendu ces tout derniers jours.

Nous ne le faisons pas de manière usuelle ni en méconnaissant les contraintes budgétaires, mais **en tenant bien compte des circulaires du premier ministre** adressées aux ministres en date du 23 avril, l'une [relative à la gestion budgétaire](#) (6482), l'autre relative aux orientations en matière de [gestion de la masse salariale et des mesures catégorielles](#) (6483).

Contexte :

Météo-France, dont on sait les gains de productivité eu égard aux effectifs non remplacés ces dix dernières années (cf. [rapport sénatorial](#)), a proposé par la voie de la DRH **des mesures de convergence des situations indemnитaires par rapport aux corps homologues de notre ministère de tutelle**, le MATTE, ainsi que par rapport à nos très proches voisins de l'IGN.

Ces mesures portent sur les volets IFSE, et CIA du RIFSEEP des ITM, Ingénieurs des Travaux de la Météorologie et en faveur des TSM, Techniciens Supérieurs de la Météorologie. Il nous est assez difficile de comprendre pour quelles raisons de principe la mesure sur le CIA a été acceptée, pas celle sur l'IFSE ? Répondre à cette interrogation nous paraît nécessaire.

L'analyse (pas la nôtre, celle de la DRH de l'Établissement) montre que :

- sur l'IFSE, pour les ITM « *les écarts entre les socles MF et IGN sont les plus importants (en moyenne 2 400 € d'écart au socle)* », pour les TSM en résumé, « *il est constaté un écart maximum de 200 €* ». Nous, CFDT-Météo, soulignons que l'écart est bien plus creusé sur les montants moyens servis. Bien plus creusé.
- sur le CIA, constat est fait par la DRH d'un « *décrochage important entre les montants de référence de CIA versés à nos IPEF, ITM et TSM avec ceux versés aux IPEF, ITPE et TSDD du MTE ainsi qu'aux corps communs suite au protocole DGAC* »

En conséquence :

La mesure envisagée sur l'IFSE visait à en revaloriser les montants avec des augmentations forfaitaires et uniformes de 500 € pour les ITM et 100 € pour les TSM.

La mesure de revalorisation du CIA, acceptée par la Direction du Budget, permet de porter les montants de référence à hauteur de 1500 € (IPEF), 1000 € (ITM) et 500€ (TSM).

Ces mesures ne nous paraissent en rien contraires aux directives énoncées dans les circulaires du Premier Ministre. La première citée mentionne peu les mesures catégorielles, elle souligne l'impérieuse nécessité d'une « *validation interministérielle préalable* », la seconde entre dans les détails et précise les « *principales orientations* » de telles mesures. Résumons :

- *En premier lieu, des indications « GPEC » doivent être fournies, l'attractivité des missions et les perspectives de leur évolution sont autant d'éléments qui permettront d'étayer les demandes etc.*
- *En second lieu, [...] assortir, chaque fois que cela sera possible, vos propositions de mesures de nature à simplifier le cadre statutaire, indiciaire et indemnitaire, sans surcoût.*
- ***Enfin, les mesures que vous proposerez devront s'inscrire dans une approche globale. Elles devront ainsi permettre d'harmoniser les situations indiciaires ou indemnитaires entre corps comparables, afin de favoriser les mobilités et de garantir l'équité entre les corps, tout en maîtrisant les coûts.***

Les propositions de Météo-France s'inscrivent pleinement dans le cadre du 3ème alinéa : *harmoniser les situations indemnitäires entre corps comparables.*

Pourquoi les personnels de Météo-France devraient-ils rester la cinquième roue du carrosse en valorisation indemnitaire au sein de notre ministère, notamment les ITM pour lesquels il est établi qu'ils sont plus de 2400 € en retard en socle IFSE et plus encore en paye ?

Les missions de sécurité des personnes et des biens que nos personnels techniques assurent au sein de l'Établissement, l'expertise apportée pour répondre aux enjeux climatiques, pour participer aux progrès de la recherche en météorologie et en sciences du climat ne méritent-elles pas une valorisation en primes à hauteur de l'IGN ou du ministère ?

Notre demande :

Nous ne sommes pas non plus sans méconnaître les mécanismes de mise en paye qui impliquent des délais très contraints en cette fin d'année.

Si nous prenons note de l'avis négatif sur l'IFSE pour cette année, nous demandons que la Direction du Budget permette à Météo-France d'utiliser les 588 k€ initialement affectés à cette mesure, pour abonder les enveloppes des CIA. Cette proposition n'est pas sans fondements : d'une part elle vise une meilleure exécution de la masse salariale dédiée aux agents sous plafond, d'autre part, elle contribue à une harmonisation plus aboutie des montants de CIA entre agent(e)s, au sein de l'Etablissement, au sein du MATTE.

Cela serait de nature à rendre un peu de fierté d'appartenance aux personnels de Météo-France. Nous vous prions d'agrérer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CFDT-Météo,
Lionel ALTHUSER, Secrétaire Général

